

# Bouqu'info

[www.boultsursuipe.fr](http://www.boultsursuipe.fr)



n°143

Février  
2017

## Le mot du maire

Vous avez pu constater ces derniers jours des dysfonctionnements sur l'éclairage public.

Il me paraît important de vous indiquer que malheureusement la commune n'a plus le droit de regard sur ce service.

La magie du Grand Reims a déjà œuvré dans ce sens pour faire disparaître cette compétence.

Il nous est donc impossible d'intervenir en direct sur ces problématiques, nous devons systématiquement passer par leurs services.

Une idée lumineuse tout droit sortie de la tête de quelques-uns de nos parlementaires.

Il en est de même pour la compétence 1<sup>er</sup> secours, notre promesse de faire revenir les pompiers à Boult est donc bien mise à mal.

Je me suis personnellement plus qu'investi pour défendre vos intérêts, en vain. Certains élus que j'appelle "les chasseurs d'indemnités" ont rejoint le côté obscur de la force. Appartenant de ce fait à une minorité je ne pouvais plus agir contre cette hérésie.

A ce titre, et pour rester dans la lignée de mes pensées, j'ai refusé de percevoir l'indemnité allouée aux conseillers communautaires du grand Reims.

J'espère de tout cœur, que d'autres déboires liés à cette communauté de communes ne viendront pas perturber notre quotidien.

Laurent Combe

## Agenda

**19 février** : Après-midi jeux de société à 14h

**16 et 23 février** : Séances d'aérobic

**3 mars** : Marché gourmand de 15h à 19h

**12 mars** : Carnaval des Boultrain à 15h

**19 mars** : Après-midi jeux de société à 14h

**7 avril** : Marché gourmand de 15h à 19h

## Adopter un arbre ! Pendant l'hiver ils ont froid.



Le nouveau conseil municipal des enfants et des jeunes a été élu le 26

## État civil

---

### Naissances

LEPAGE Aaron Dominique François né le 25/12/2016

PASCOLO Alix née le 30/01/2017

### Informations pratiques

---

#### Inscription à l'école maternelle

Pour inscrire son enfant à la mairie, à partir du mois de mars, il faut venir en mairie, puis se rendre sur rendez-vous à l'école maternelle. Le rendez-vous est pris lors du passage en mairie.

Les enfants nés au premier trimestre 2015 seront inscrits sur liste d'attente.

#### La bourse aux plantes

Pensez d'ores et déjà à préparer vos plants et boutures pour la prochaine bourse aux plantes qui se tiendra le samedi 15 avril 2017 après midi.

Cette après midi sera suivie de la plantation d'un arbre pour les enfants nés en 2016.

A vos calendriers !

#### Recensement

Suite au dernier recensement, la population totale du village, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, est de 1717 habitants.

#### Circulation

Depuis quelques jours, le sens de circulation du chemin des Crayères est inversé, celui-ci part maintenant de la place du monument aux morts vers la rue du Canal. Soyez prudent !

#### Conseil municipal des enfants et des jeunes

A l'issu d'un scrutin très serré et qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance, très fair-play, le nouveau conseil municipal des enfants et des jeunes a été élu :

Catégories 9-10 ans : BION Charlotte ; JOACHIM Eliott ; KLUBA Quentin ; MERGEM Ninon (Suite à une égalité parfaite, il y a un élu supplémentaire dans cette catégorie).

Catégorie 11-12 ans : FORTIER Valentin ; KLUBA Vincent ; LAURENT Mathys

Catégorie 13-14 ans : BRUNHOSO Esteban ; JOACHIM Tom ; PONSIGNON Lilou

Le CMEJ s'est mis au travail suite au premier conseil du 14 janvier, où il a notamment envisagé la création d'un bouquin'info enfants.

Le 20 janvier, les jeunes ont distribué les repas aux seniors ne pouvant se déplacer.

## Monde associatif

---

### Sports et Loisirs Pour Tous

L'association propose la découverte de l'aérobic (sous réserve du nombre de participants), à la salle des fêtes Boulton sur Suipe, les jeudis 16 février et 23 février à 20h00

Adhérents : 4€ la séance

Non adhérents : une séance 7€50 deux séances 11€50

Contact : sportsloisirs.boulton@gmail.com

Notre blog : sportsloisirs-boulton.blogspot.fr

### Association à la croisée des jeux

L'association organise un dimanche après-midi par mois de 14h à 17h un moment ludique gratuit. Venez seul, en famille ou entre amis pour découvrir des jeux de société variés et pour tout âge. Les enfants sont les bienvenus à partir de 6 ans, accompagnés d'un adulte.

Les après-midi jeux ont lieu dans une des anciennes salles de classes voisines de la salle des fêtes. Les prochaines après-midi jeux auront lieu le 19 février et 19 mars.

### Association des parents d'élèves

Pour Noël, L'APE a travaillé une nouvelle fois avec une maman, créatrice à ses heures perdues.

Nous lui avons commandé presque 150 cloches de Noël. Les enfants étaient ravis de pouvoir décorer leur sapin avec ces jolies suspensions.

Et voici venue l'heure de la chandeleur... Ce jeudi 2 février les enfants ont pu déguster les crêpes préparées avec amour par les parents bénévoles encore plus nombreux cette année.

Pour résumer et pour se rendre compte, la chandeleur avec l'APE, c'est : 640 grandes crêpes ; 600 petites crêpes ; 32 heures de vire-voltage de crêpes (le plus rigolo ... selon les enfants) réparties sur 17 parents qui ont pris du temps sur leur matinée, leur journée, leur soirée .

RECORD BATTU POUR CETTE ANNEE 2017.

Merci à vous les parents pour les commandes et surtout à vous parents bénévoles sans qui l'action de la chandeleur n'aurait pas pu se dérouler...

Nous avons, cette année, préparé une quantité suffisante supplémentaire afin de faire bénéficier, à TOUS les enfants des deux écoles, d'une bonne crêpe partagée avec leurs enseignants et ATSEM accompagnée de l'incontournable pâte à tartiner...

On se retrouve le 5 avril pour la tombola de Pâques !

## **Boultentrain**

Petits et grands, tous à vos déguisements pour le grand défilé du carnaval organisé par les Boultentrain, dimanche 12 mars à 15h. Départ place de la mairie. Puis rendez-vous au marché gourmand où les plus beaux costumes seront récompensés.

Vous pourrez aussi vous régaler autour d'une part de gâteaux, de crêpes ou tout simplement d'un jus de fruit.

**Attention** : une personne a perdu un appareil auditif sur une table à la soirée couscous (il est à la mairie).

## **Conseil municipal du 22 novembre 2016**

La commune a donné bail à l'Amicale des Chasseurs de Boult sur Suipe, le droit de chasse sur les propriétés communales pour une période de 9 ans.

Le bail arrivant à terme au 22 janvier 2017, il convient donc de le renouveler et de le réactualiser.

Le conseil après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, autorise le Maire à signer le bail de la chasse avec l'amicale des chasseurs pour une nouvelle période de 9 ans, et porte le montant du loyer annuel à 150 €.

Le conseil après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 2 abstentions, décide d'appliquer un taux de 2 % à la taxe d'aménagement, sachant que ce nouveau taux sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Considérant que le contrat de prestation informatique de Cosoluce arrive à expiration au 31/12/2016, il convient de reconduire ledit contrat.

Le conseil après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, décide de reconduire le contrat de maintenance de Cosoluce, sachant que le contrat se renouvellera tacitement, par période d'un an, dans la limite d'une durée totale de 3 ans.

Monsieur le Maire présente le projet de renforcement du réseau électrique issu du poste « Saint Roch » de la commune, établi par le SIEM auquel nous avons transféré notre compétence de distribution publique d'électricité.

Il est à noter que ces travaux seront réalisés en technique discrète et que le SIEM ne demande pas de participation financière à la commune pour leur réalisation.

Le conseil après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, approuve le projet de renforcement du réseau électrique en technique discrète.

Actuellement le chemin des Crayères se trouve en prolongement de la rue des Crayères.

Considérant les travaux effectués sur cette voirie et la nécessité d'une cohérence dans la dénomination des rues, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le changement de nom du « chemin des Crayères » en « rue des Crayères ».

En effet, cette voirie étant désormais d'un seul tenant, il apparaît judicieux qu'elle porte le même nom sur toute sa longueur.

Après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, le conseil accepte de dénommer la voirie citée ci-dessus en rue des Crayères, et prend note que certaines habitations devront être renumérotées. Si cela génère des frais aux riverains, la commune les prendra en charge.

De plus, afin de renforcer la sécurité dans cette rue, elle restera en sens unique, du monument aux morts en direction de la rue du Canal et un panneau « stop » sera installé rue du Canal d'ici une quinzaine de jours.

Pour faire suite à la modification n° 6 des statuts de la CCVS, il convient de modifier le montant de l'attribution de compensation que la commune doit verser à la CCVS. Celle-ci sera de 157 286 €.

Après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, le conseil accepte de modifier le montant de l'attribution de compensation qui sera de 157 286 € au 31/12/2016.

## **Conseil municipal du 29 décembre 2016**

La commune de Boult sur Suipe est représentée par un conseiller communautaire pour la communauté urbaine du Grand Reims.

Le conseil municipal a procédé à l'élection de ce conseiller :

- Monsieur Combe : 8 voix
- Madame Brunhoso : 6 voix
- Madame Leclère : 4 voix
- Bulletin blanc : 1

M.Combe est élu conseiller communautaire.

Commission communication : Brunhoso C., Delville C., Fillion E., Kluba M., Marchand M., Mintoff F., Raach K., Tellier S. Illustration : M.Mintoff

